RAPPORT DE SUIVI

PROJET D'INVESTISSEMENT VISANT L'EXTENSION DE RÉSEAU POUR LA DESSERTE EN GAZ NATUREL DE MÉTAUX BLACKROCK INC. ET DE LA ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE DE SAGUENAY

Le 22 février 2019, par la décision D-2019-022, la Régie de l'énergie (la Régie) a approuvé le projet d'investissement visant l'extension de réseau pour la desserte en gaz naturel de Métaux BlackRock Inc. et de la zone industrialo-portuaire de Saguenay (le Projet). Dans celle-ci, la Régie demande notamment à Énergir, s.e.c. (Énergir) de soumettre annuellement, lors du dépôt de son rapport annuel, les données nécessaires au suivi du Projet.

1. STATUT DE L'AVANCEMENT DU PROJET

Au 30 septembre 2019, le Projet est toujours en phase de planification et d'obtention des permis. Le client, Métaux BlackRock, a annoncé, à la fin août 2019, le report de la mise en service de son usine en 2022, notamment en raison de retards dans la clôture de son financement. Un scénario de report de la construction du nouveau réseau est présentement à l'étude et prévoit une construction de juin 2021 à avril 2022. Des discussions sont en cours avec Développements Port Saguenay (DPS) et Investissement Québec (IQ) afin d'analyser l'impact du report de la date de mise en service.

L'étude d'impact environnemental a été déposée au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) en octobre 2018. Les audiences publiques du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) ont eu lieu. Le rapport du BAPE a été déposé le 6 novembre 2019 et il a été rendu public le 21 novembre 2019. La recommandation du BAPE est favorable à la réalisation du projet. La prochaine étape consistera à obtenir le décret du conseil des ministres et l'obtention des certificats au début de l'année 2020.

Une version préliminaire du calendrier révisé ci-dessous présente les grandes étapes du Projet.

Activités	Début	Fin
Dépôt de la preuve et autorisation de la Régie	Novembre 2018	Février 2019
Préparation plans et devis détaillés	Août 2018	Décembre 2019
Obtention des garanties financières pour le transport	Février 2019	Avril 2019
Obtention des permis	Octobre 2018	Mars 2020
Décision finale d'investissement de MBI	Avril 2020	Décembre 2020
Construction de l'usine de MBI	Juin 2020	Mai 2022
Appel d'offres entrepreneurs et octroi du contrat	Juin 2020	Décembre 2020
Travaux de construction d'Énergir et raccordement du client	Juin 2021	Avril 2022
Mise en gaz et démarrage progressif (rodage)	Mai 2022	Septembre 2022

La Ville de Saguenay, le ministère des Transports du Québec (MTQ), Hydro-Québec, l'Administration portuaire de Saguenay, les propriétaires privés et les communautés autochtones ont été rencontrés afin de présenter le projet. Les principales demandes de permis ont été faites aux organismes concernés au cours de l'année 2018-2019. Énergir a aussi contacté les propriétaires privés et les communautés autochtones le long du tracé pendant cette même période.

Concernant le nouveau réseau de transmission, les plans et devis ont été complétés pour soumission. Pour le nouveau réseau d'alimentation, le nouveau poste de livraison et le nouveau poste de mesurage, les plans et devis préliminaires ont été complétés.

Les principales étapes à venir en 2019-2020 sont l'obtention des autorisations et permis ainsi que la complétion des documents techniques. La construction suivra en 2021-2022 selon l'échéancier révisé.

2. COÛTS DU PROJET ET EXPLICATION DES ÉCARTS

Les tableaux suivants présentent les montants budgétés au moment de la demande d'investissement, les sommes encourues en date du 30 septembre 2019 et la projection des coûts requis afin de terminer le projet.

Ce tableau est déposé sous pli confidentiel.

La projection des coûts totaux au 30 septembre 2019 est de [redacted]. L'écart de [redacted] par rapport au budget initial est attribuable au report de la mise en gaz de juillet 2020 à mai 2022. La hausse du budget s'explique principalement par l'inflation, la tendance à la hausse des prix de construction dans les dernières années, la volatilité du prix des matériaux ainsi que l'augmentation des frais de gestion de projet et des services professionnels. La hausse des coûts serait compensée par une contribution financière de DPS afin d'atteindre le niveau de rendement escompté, tel que prévu au contrat, le cas échéant.

3. IMPACT TARIFAIRE INITIAL ET PROJETÉ

L'effet des variations de coûts sur l'impact tarifaire du projet se retrouve au tableau ci-dessous. Le calcul de l'impact tarifaire est effectué sur une période de 40 ans.

Description	Impact initial	Impact projeté
Impact tarifaire 40 ans (000 $)	(13 719)	(13 892)

Énergir demande à la Régie de prendre acte du suivi du projet d'investissement visant l'extension de réseau pour la desserte en gaz naturel de Métaux BlackRock Inc. et de la zone industrialo-portuaire de Saguenay.